CER ALLYSON TROYES





CER RÉSEAU

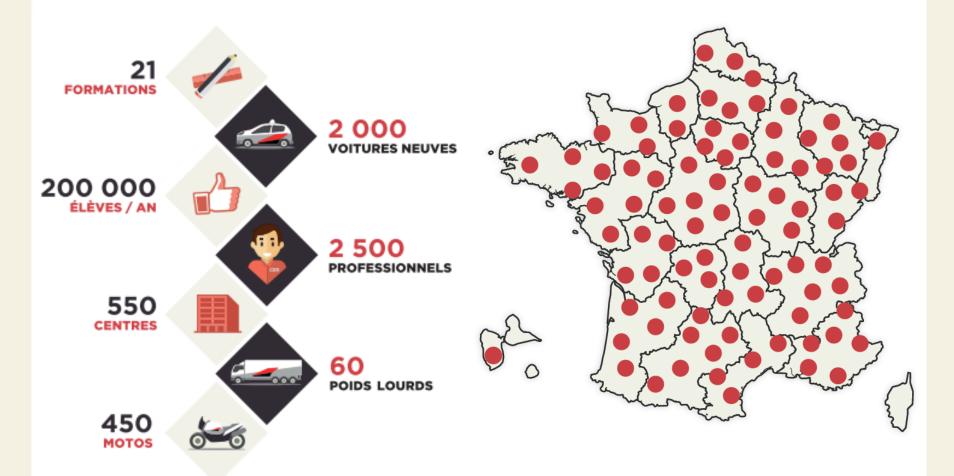
L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.





CER RÉSEAU





NOS FORMATIONS



PERMIS B

VÉHICULES AUTOMOBILES

- + Véhicule ≤ 3500 kg
- · 8 passagers (conducteur non compris)
- + Remorque < 750 kg
- · Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière TRADITIONNELLE

Une formation de base de 20 heures minimum

Filière AAC LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
 1 an minimum de conduite et 3000 km minimum.
- · un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière conduite supervisée

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR



PERMIS AM 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm³
- Puissance s 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- · Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



L'ÉQUIPE DU CER ALLYSON TROYES

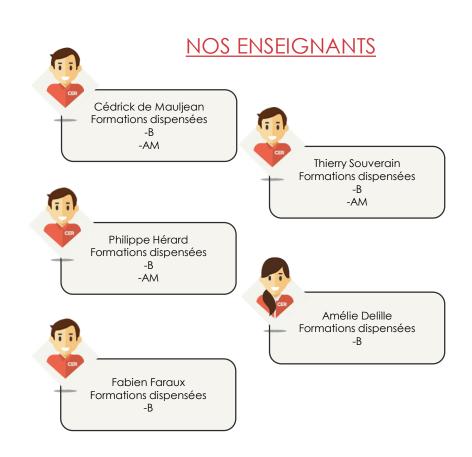
CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Claire GARCIA

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE









INFOS PRATIQUES FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées





Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à TROYES. Nous sommes seul à utiliser cette piste. En cas d'intempéries et si besoin le bureau et les WC sont à disposition pour faire une pause.

Elle se situe à 0,2 km (soit 1 min de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le CER ALLYSON met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 2 élèves maximum lors des cours de maniabilité sur plateau, et un groupe 2 élèves maximum lors des cours de circulation.

CER ALLYSON TROYES



LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VEHICULE UTILISE.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au <u>sérieux</u> et avec assiduité.







L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : <u>l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.</u>

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser une manœuvre en marche arrière.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.





TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleur sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaitre certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée:

<u>LES</u> <u>OBJECTIFS</u>	L'évaluation de départ permet d' estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée					
<u>LE</u> <u>MOYEN UTILISÉ</u>	SIMULATEUR DE CONDUITE Évaluation réalisée sans formateur Evaluation en situation réelle pendant laquelle une grille d'évaluation est utilisée					
LES COMPÉTENCES EVALUÉES	 vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule; vos expériences vécues en tant qu'usager de la route; vos compétences psychomotrices; vos motivations. 					



PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE					
Nom :					
Prénom:					
Type de permis					





Evaluation de départ:

☐ Ordinateur

- Simulateur
- ☐ Sur route





■ Inscription





- □ Formation théorique
 Cours de code
 Heures min. à effectuer :
- Tests

Heures min. à effectuer :

 Alternance de théorie et de pratique





■ Examen Théorique





Formation pratique Heures min. à effectuer: ...16h...... Leçons sur simulateur:

...4h.....





Conduite accompagnée

Conduite supervisée





■ Examen Blanc





Examen pratique

COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE PARCOURS PRATIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne CER)

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)
- de nuit

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES:

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- □ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- □ Défaut de port de la ceinture de sécurité
- ☐ Les règles de circulation

- lacksquare La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers Le partage de l'espace public
- □ Vitesse
- Distracteurs
- ☐ Spécificité du groupe lourd
- ☐ Spécificité du 2 roues





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen dès 17 ans!

PHASE 1: FORMATION INITIALE

Une **évaluation** préalable
Une **formation théorique**Un **examen théorique**Une **formation pratique** (20h de cours minimum dont 4 heures sur simulateur)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs

Deux rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**







POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance

- Surprime de la 1ere année diminuée de 50%
- Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

BON À SAVOIR

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
 le livret d'apprentissage AAC
 - le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
 - le permis de conduire de l'accompagnateur







APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>>> C'est au terme de **20h de conduite minimum dont 4 heures sur simulateur** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer!

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> 1000 km sont vivement conseillés pour <u>PRATIQUER</u> et <u>APPRÉHENDER SEREINEMENT</u> l'examen du permis de conduire!

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique







APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS?

- Avoir 18 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi **l'examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum dont 4 heures sur simulateur)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'accord de son assureur
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

>> Au moment de votre inscription >> Suite à un échec lors de votre examen pratique





CER ALLYSON

53 rue André Beury-TROYES



HORAIRES DES
COURS DE CODE*



HORAIRES DES TESTS DE CODE



MAR. 8h00 – 12h00 14h00 – 18h00 LUN. 8h00 – 19h00 MER. 8h00 – 12h00 14h00 – 18h30 MAR. 8h00 – 19h00 JEU. 8h00 – 12h00 14h00 – 18h00 MER. 8h00 – 19h00 VEN. 8h00 – 12h00 14h00 – 18h00 JEU. 8h00 – 19h00	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI		MATIN	APRÈS-MIDI
SAM. 8h00 - 12h00 13h00 - 15h00 VEIN. 8h00 - 19h00 SAM. 8h00 - 17h00	SAM. 13h00 – 15h00	MER. 8h00 – 12h00 JEU. 8h00 – 12h00	14h00 - 18h30 14h00 - 18h00	MAR. MER. JEU. VEN.	8h00 _ 19h00 8h00 - 19h00 8h00 - 19h00 8h00 - 19h00	

^{*}Les cours de code sont dispensés en présentiel sur rdv par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les thèmes abordés sont : le conducteur / premiers secours/ équipements et sécurité du véhicule/respect de l'environnement/réglementation. Le thème du jour est choisi en commun accord avec les élèves participants, avec la possibilité de faire deux groupes de travail sur des thèmes différents.

CER ALLYSON TROYES CRITÈRE 1.4 DU LABEL DE L'ETAT



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants:

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction







CONTACT

CER ALLYSON TROYES

53 RUE ANDRE BEURY 10000-TROYES autoecole.allyson@orange.fr 03.25.73.89.16

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille: Mardi au Vendredi 8h/19h sans interruption Samedi de 8h/15h sans interruption

N° D'AGRÉMENT: 06 010 01780

